



ECOLE DE VOILE

Les formules 2020/2021

Fiche d'inscription « Petits Mousses » Voile à l'année - Hors congés scolaires

Stagiaire

Nom: _____ Prénom: _____
Sexe: M / F Date de naissance: _____
Adresse domicile principal: _____

Téléphone: _____ Portable: _____
Courriel: _____
Déjà licencié FFV: Non Oui (n° licence: _____)

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom-Prénom: _____ Téléphone: _____

Formule

Saison	Demi-saison	Découverte
RS Feva	Optimist débutant	Optimist perfectionnement
Mercredi 14h 17h	Samedi matin 9h30 12h30	

Coût de la formule retenue: €
Licence FFV : 29,5 €

TOTAL €

Règlement (réservé ANCRE)

Montant: _____ €, versé le: _____
Référence(s) chèque(s): _____

Autorisation parentale

Je soussigné, _____ père, mère, représentant
de _____ l'autorise à participer aux activités proposées
par l'A.N.C.R.E.
J'atteste accepter / refuser que cet enfant quitte le centre nautique seul
après la séance.

Je certifie ...

- Que l'enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile
et qu'il/elle est à jour de ses vaccins
 Qu'il/elle est apte à nager au moins 25 mètres
 Autoriser le Responsable de l'Ecole de Voile à faire pratiquer tous les soins
d'urgences nécessaires

Garanties complémentaires

Je reconnais avoir été informé(e) des garanties d'assurance liées à la licence
FFVoile et des possibilités de souscription de garanties complémentaires
(majoration des Capitaux Invalidité et Décès)
 Je souscris je ne souscris pas des garanties complémentaires

Droit à l'image

L'association ANCRE peut être amenée à utiliser des prises de vues du
stagiaire à des fins de communication, j'atteste
 accepter, refuser l'exploitation de ces prises de vues

Données personnelles

Les données de ce formulaire sont nécessaires à l'inscription de l'enfant au
club de l'ANCRE et à la prise de licence auprès de la FFV

- En cochant cette case, je consens, explicitement, à la collecte par l'ANCRE
des données personnelles concernant cet enfant.



ANCRE - La Grimaudière, BP4323 - 44243 La Chapelle sur Erdre
Permanence les samedis de 14h30 à 18h (Hors congés scolaires)
Tél: 02 40 29 71 62 - Courriel: ecolevoile.ancre@sfr.fr - Site: www.ancrecn.fr

Fait à _____, le _____

Signature: _____



ECOLE DE VOILE

Les formules 2020/2021

Fiche d'inscription « Petits Mousles »

Voile à l'année - Hors congés scolaires

Optimist 7 à 12 ans

Formules	Séances	Coût séances	Licence**
Découverte	1 séance	35 €	-
Découverte	5 séances	140 €	11,5 €
Demi-saison*	11 à 12 séances	210 €	29,5 €
Saison* (à l'année)	20 à 22 séances	290 €	29,5 €

* Dans les limites d'une séance par semaine. La participation aux séances doit être confirmée une semaine à l'avance.

Les séances annulées pour intempérie ne sont pas dédommagées

** Les licences FFV sont valables pour la durée de l'année civile en cours. Sous certaines conditions, les licences prises à partir du 1^{er} septembre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

La saison d'automne débute le mercredi 16 ou le samedi 12 septembre jusqu'à la semaine 50 incluse et hors semaines de vacances scolaires, reprise mi mars 2021

A propos des séances d'école de voile

- **Les formules** proposées s'adressent à tous les niveaux, de l'initiation jusqu'à la pratique sportive de la voile en régate.
- **Les séances** sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'état.
- **Les séances** ont lieu soit:
 - les mercredis de 14h00 à 17h00
 - les samedis de 9h30 à 12h30
- **Les tarifs** ne comprennent que les séances de voile. Le Passeport-Voile FFV ou la licence FFV **sont en sus**.
- **Remise de:**
 - 15% à partir du 2^{ème} inscrit pour les inscrits d'une même famille***
 - Remise de 50% du prix de la formule "découverte 5 séances" pour prise de formule 1/2 saison ou saison à l'issue des 5 séances.
- **Le stagiaire** s'équipera de vêtements adaptés à la pratique de la voile (coupe-vent, lunettes et protection solaires, etc.) et de chaussures souples fermées (chausson de voile, vieilles baskets). Le gilet de sauvetage est fourni
- Accès possible au dispositif d'aide aux loisirs de la ville de la Chapelle/Erdre.

*** Le plein-tarif est appliqué à l'ainé de la famille